

ANNEXE 1

Références réglementaires

Réglementation générale :

- [Code de l'Education, notamment les articles D334-1 à D334-35 \(baccalauréat général\), et les articles D336-1 à D336-22 \(baccalauréat technologique\)](#)
- [Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session 2021](#)
- [Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session 2021](#)
- [Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique](#)
- [Arrêté du 22 juillet 2019 relatif à la nature et à la durée des épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session 2021](#)

Réglementation du contrôle continu :

- [Arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique](#)
- [Note de service du 28 juillet 2021 parue au Bulletin Officiel n° 30 du 29 juillet 2021 modifiée par la note de service du 9 novembre 2021 parue au BOEN n° 42 du 12 novembre 2021 relative aux modalités d'évaluation des candidats aux baccalauréats général et technologique à compter de la session 2022](#)

Réglementation de l'évaluation de l'éducation physique et sportive en contrôle en cours de formation :

- [Arrêté du 21 décembre 2011 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique](#)
- [Circulaire n° 2019-129 du 26 septembre 2019 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive, à l'organisation du contrôle en cours de formation et au référentiel national d'évaluation publiée au Bulletin Officiel n° 36 du 3 octobre 2019](#)

Réglementation des épreuves ponctuelles terminales :

- [Note de service du 23 juillet 2020 portant descriptifs des épreuves anticipées obligatoires et de l'épreuve orale de contrôle de français à compter de la session 2021 publiée au Bulletin Officiel spécial n° 6 du 31 juillet 2020](#)
modifiée par [la note de service du 12 novembre 2021 parue au BOEN n° 43 du 18 novembre 2021](#)
- [Notes de service du 28 juillet 2021 portant descriptifs des épreuves ponctuelles d'histoire-géographie, de langues vivantes, d'enseignement scientifique, de mathématiques et d'enseignement moral et civique des baccalauréats général et technologique pour les candidats individuels et les candidats scolaires ne disposant pas de moyenne annuelle publiées au Bulletin Officiel n° 31 du 26 août 2021](#)

[- Notes de service du 29 juillet 2021 portant descriptifs des épreuves ponctuelles d'enseignement de spécialité des baccalauréats général et technologique de la classe de première pour les candidats individuels et les candidats scolaires ne disposant pas de moyenne annuelle publiées au Bulletin Officiel n° 31 du 26 août 2021](#)

[- Notes de service du 11 février 2020 portant descriptifs des épreuves d'enseignements de spécialité de la classe de terminale du baccalauréat technologique publiées au Bulletin Officiel spécial n° 2 du 13 février 2020 \(descriptif de l'épreuve de la série S2TMD modifié par la \[note de service du 15 juillet 2021\]\(#\) parue au Bulletin Officiel du 29 juillet 2021\)](#)

[- Notes de service du 11 février 2020 portant descriptifs des épreuves d'enseignements de spécialité de la classe de terminale du baccalauréat général publiées au Bulletin Officiel spécial n° 2 du 13 février 2020](#)

à l'exception de :

- **Arts** : [Note de service du 15 juillet 2021 parue au Bulletin Officiel n° 30 du 29 juillet 2021](#)

- **LLCER** : [Note de service 23 juillet 2020 parue au Bulletin Officiel spécial n° 6 du 31 juillet 2020](#) modifiée par la [note de service du 13 juillet 2021 parue au Bulletin Officiel spécial n° 30 du 29 juillet 2021](#)

- **Mathématiques** : [Note de service du 11 février 2020 parue Bulletin Officiel spécial n° 2 du 13 février 2020](#) modifiée par la [note de service du 12 juillet 2021 parue au Bulletin Officiel n° 30 du 29 juillet 2021](#)

- **NSI** : [Note de service du 11 février 2020 parue Bulletin Officiel spécial n° 2 du 13 février 2020](#) et [Note de service du 16 mars 2021 parue au Bulletin Officiel du 25 mars 2021](#)

[- Notes de service du 11 février 2020 portant descriptifs de l'épreuve de philosophie de la voie générale et de la voie technologique publiées au Bulletin Officiel spécial n° 2 du 13 février 2020](#)

[- Notes de service du 27 juillet 2021 portant descriptifs de l'épreuve dite « Grand Oral » de la classe de terminale de la voie générale et de la voie technologique publiées au Bulletin Officiel n° 31 du 26 août 2021](#)

Réglementation des évaluations spécifiques des enseignements en section de langues :

[- Arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux sections internationales de lycée](#)

[- Arrêté du 5 juin 2019 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme du Bachillerato](#)

[- Arrêté du 5 juin 2019 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de la Allgemeine Hochschulreife](#)

[- Arrêté du 5 juin 2019 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de l'Esame di Stato](#)

[- Arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne ou section de langue orientale \(SELO\) et de l'indication discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante \(DNL\) sur les diplômes du baccalauréat général et du baccalauréat technologique](#)

[- Notes de service des 28 et 29 juillet 2021 portant descriptifs des évaluations spécifiques \(sections européennes, DNL, OIB, baccalauréats binationaux\) des examens du baccalauréat général et du baccalauréat technologique publiées au Bulletin Officiel n° 31 du 26 août 2021](#)